Schéma Directeur
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux du bassin
Adour-Garonne

SDAGE

2022
2027

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT 5
LE DISPOSITIF DE SUIVI DESTINÉ À EVALUER LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE

eau GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

DOCUMENT 5 : LE DISPOSITIF DE SUIVI DESTINÉ À EVALUER LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE

DOCUMENT 5 : LE DISPOSITIF DE SUIVI DESTINÉ À EVALUER LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE 2

1. UN DISPOSITIF DE SUIVI ADAPTÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 4

2. TABLEAU DE BORD DU SDAGE-PDM 2022-2027 ET PACC 7

2.1. Les objectifs du tableau de bord 7

2.2. L'intégration du suivi du PACC dans le tableau de bord 7

2.3. Le choix des indicateurs du tableau de bord 7

2.4. Les indicateurs du tableau de bord 9

L'article 12 de l'arrêté du 17 mars 2006, modifié par arrêté du 2 avril 2020 relatif au contenu des SDAGE précise que ce dernier doit être accompagné d'un document présentant le dispositif de suivi destiné à évaluer la mise en œuvre du SDAGE.

Cet arrêté indique que le suivi comporte au minimum des indicateurs relatifs aux thématiques suivantes : état des eaux (eaux superficielles et souterraines, eaux de baignade et eaux conchylicoles), substances prioritaires, poissons migrateurs, objectifs de quantité aux points nodaux, volumes d'eau prélevés, collecte et traitement des eaux usées urbaines, aires d'alimentation des captages et réalisation des plans d'actions, restauration de la continuité sur les ouvrages classés en liste 2, zones de répartition des eaux couvertes par des organismes uniques, développement des SAGE et contrats de rivières et récupération des coûts. Ces indicateurs nationaux sont communs à l'ensemble des bassins.

Ces indicateurs peuvent être complétés par des indicateurs propres au bassin et adaptés aux orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne. Les modalités précises de calcul des indicateurs seront établies par le comité de bassin après l'approbation du SDAGE et dès la première année de sa mise en œuvre.

Le dispositif de suivi est diffusé sur internet.

1. UN DISPOSITIF DE SUIVI ADAPTÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le suivi de la mise en œuvre du SDAGE, du PDM et du plan d'adaptation au changement climatique (PACC) à l'échelle du bassin et des territoires permet de rendre compte des progrès accomplis en matière de réduction des pressions et d'atteinte des objectifs sur les masses d'eau, des efforts restant à réaliser mais également à identifier les actions déjà mises en œuvre et celles qu'il serait nécessaire de prioriser ou réorienter pour atteindre les objectifs fixés.

Le comité de bassin souhaite être informé du suivi de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM 2022-2027 mais également du suivi du PACC pour renforcer sa capacité à adapter la politique de l'eau à l'échelle du bassin pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Le dispositif de suivi ainsi défini permet au comité de bassin de rendre compte de la mise en œuvre en fonction d'indicateurs de suivi et d'objectifs ciblés, piloter l'avancement du SDAGE, du PDM et du PACC, anticiper pour une meilleure adaptation au contexte et partager avec une communication adaptée vers les instances et les acteurs de l'eau du bassin.

La mise en œuvre du SDAGE bénéficiera d'un pilotage et d'un suivi fin à différentes échelles, selon une méthode déjà éprouvée lors du cycle précédent, et encore renforcée.

À l'échelle du bassin, le dispositif de suivi de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM s'appuie sur cinq outils principaux :

- **le programme de surveillance** qui permet le suivi de l'état des eaux superficielles et souterraines du bassin grâce à des stations de mesure et d'évaluer l'incidence des actions sur la qualité des milieux,
- le **tableau de bord du SDAGE-PDM 2022-2027 et du PACC** au travers d'indicateurs couvrant l'ensemble des thématiques et ciblés sur les priorités du SDAGE-PDM et du PACC,
- **le suivi des « suites à donner » du SDAGE** qui concernent certaines dispositions qui requièrent la mise en œuvre d'actions à engager au niveau du bassin,
- **le suivi de la mise en œuvre des réglementations et des stratégies de bassin** sur lesquelles le SDAGE 2022-2027 a fait reposer l'atteinte de ses objectifs (volumes prélevables*, continuité

écologique, directive nitrates, Ecophyto, plan stratégique de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau,…),

- **le suivi du PDM 2022-2027** au travers du bilan intermédiaire du PDM qui permet de suivre l'avancement des actions, prévu 3 ans après son approbation et pour lequel le comité de bassin donnera un avis.

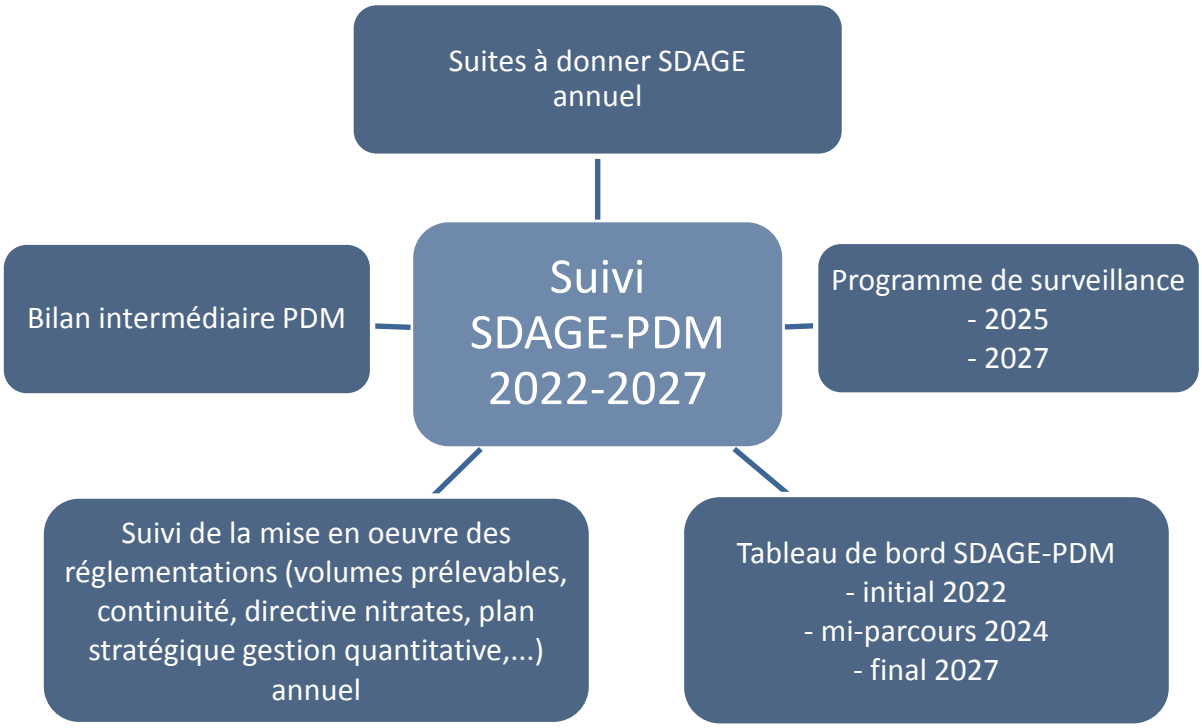

À l'échelle des territoires, un suivi opérationnel de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM existe au travers de trois outils complémentaires :

- **la définition et le suivi de la mise en œuvre des stratégies territoriales à l'échelle des 8 commissions territoriales du bassin Adour-Garonne.** Elles visent à renforcer le déploiement de la politique de l'eau déclinée localement dans les territoires :
  - en favorisant la synergie des moyens techniques, réglementaires et financiers de l'agence, de l'Etat et des acteurs locaux,
  - en améliorant la priorisation et le pilotage stratégique, ainsi que le portage politique des objectifs chiffrés assignés à chaque territoire,
  - en s'adaptant aux enjeux des territoires,
  - en cohérence avec les orientations nationales, du bassin Adour-Garonne et régionales, tout en préservant la subsidiarité des territoires sur la mise en œuvre,
  - en favorisant une approche transversale partagée et portée par les acteurs locaux.

  Les Préfets Coordonnateurs de Sous Bassin copilotent avec l'Agence de l'eau la mise en œuvre de la stratégie territoriale, qui fixe les priorités de coordination à porter à l'échelle d'un sous-bassin, en lien avec la commission territoriale et avec l'appui du secrétariat technique local (STL).

  A l'échelle de la commission territoriale, les partenaires Agence, Etat, OFB et a minima l'EPTB (ou structure assimilée), partagent et s'engagent sur des objectifs à atteindre, et sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

- **le suivi des SAGE et des contrats de milieux (rivières et nappes)** représente également une photographie sur leurs périmètres de l'avancement des actions concourant à l'atteinte des objectifs du SDAGE. La synergie entre les PAOT et les actions portées par les SAGE ou les contrats de milieu est renforcée dans le SDAGE 2022-2027 en demandant que cette synergie permette d'assurer un suivi coordonné entre les actions des PAOT et les actions des démarches de SAGE et contrats de milieu (disposition A21 du SDAGE 2022-2027) ; de plus, le SDAGE 2022-2027 (disposition A1) prévoit une couverture complète du bassin par des SAGE (actuellement, 71% du bassin est couvert) ;

- **l'avancement des actions des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) :**
  - un bilan de l'avancement du PAOT fait l'objet d'une présentation au moins une fois par an en MISEN stratégique au niveau départemental et permet de fixer des priorités et d'identifier les difficultés dans la réalisation des actions pour adapter, éventuellement, l'organisation et les leviers d'actions de la MISEN ;
  - le suivi des PAOT est maintenu dans le SDAGE 2022-2027 avec l'avancement des actions des PAOT tous les ans à l'échelle des bassins versants de gestion et la présentation d'une synthèse aux commissions territoriales et au comité de bassin (disposition A19 du SDAGE 2022-2027).

Ces dispositifs relèvent d'échelles différentes, mais convergent et se complètent. Ils ont permis au bassin Adour-Garonne d'acquérir une expérience qui va lui permettre aujourd'hui de piloter de façon précise et de mesurer l'efficacité des politiques et des actions. De plus, une meilleure couverture et structuration de la gouvernance (compétence GEMAPI, articulation avec les bassins versants de gestion), permettra une mise en œuvre plus efficiente des actions.

2. TABLEAU DE BORD DU SDAGE-PDM 2022-2027 ET PACC

La disposition A19 du SDAGE 2022-2027 prévoit que sa mise en œuvre soit suivie par un tableau de bord. Ce tableau de bord doit être porté à la connaissance des acteurs de l'eau du bassin et adapté pour une communication vers le public. Il assure également le suivi du PACC.

2.1. Les objectifs du tableau de bord

- **rendre compte de l'état d'avancement** de la mise en œuvre du SDAGE (progrès accomplis et efforts restant à réaliser) mais également **mesurer l'atteinte des objectifs environnementaux** fixés à l'échéance 2027, notamment 70% de masses d'eau superficielles en bon état écologique ;
- évaluer les performances de l'action publique en étant un des **outils de pilotage du SDAGE** pour le comité de bassin et les services de l'Etat, chargés de sa mise en œuvre et engagés vis-à-vis de la commission européenne sur des objectifs environnementaux précis. Il permet **d'identifier les actions qu'il serait nécessaire de réorienter** pour atteindre les objectifs fixés ;
- **informer** et faire partager un diagnostic commun avec des publics divers : élus, usagers, associations, grand public, bureaux d'études... À ce titre, il présente une vision synthétique à partir d'un nombre limité d'indicateurs.

Le tableau de bord du SDAGE-PDM 2022-2027 va permettre de suivre 30 thématiques : 14 thématiques sont imposées par le niveau national et 16 thématiques présentent plus spécifiquement des enjeux du bassin. L'évolution de ces thématiques est décrite par 55 indicateurs.

2.2. L'intégration du suivi du PACC dans le tableau de bord

Étant donné que le tableau de bord du SDAGE-PDM 2016-2021 intègre déjà le suivi de la mise en œuvre du PACC et que le SDAGE 2022-2027 intègre les mesures du PACC au travers de plusieurs dispositions dans ses orientations, le tableau de bord du SDAGE 2022-2027 va également assurer le suivi « quantitatif » du PACC par des indicateurs de réalisation/résultats dans la continuité du précédent tableau de bord. L'objectif principal de ce suivi est de mesurer la capacité effective du PACC à créer une réelle incitation à agir, et d'évaluer le rythme de mise en œuvre des mesures les plus structurantes à l'échelle du bassin Adour-Garonne au travers des évolutions annuelle et pluriannuelle des indicateurs.

2.3. Le choix des indicateurs du tableau de bord

Les indicateurs du tableau de bord du SDAGE et du PACC doivent répondre :

- **aux exigences nationales** sur les thématiques suivantes : état des eaux (eaux superficielles et souterraines, eaux de baignade et eaux conchylicoles), substances prioritaires, poissons migrateurs, objectifs de quantité aux points nodaux, volumes d'eau prélevés, collecte et traitement des eaux usées urbaines, aires d'alimentation des captages et réalisation des plans d'actions, restauration de la continuité sur les ouvrages classés en liste 2, zones de répartition des eaux couvertes par des organismes uniques, développement des SAGE et contrats de rivières et récupération des coûts ;
- aux **demandes du SDAGE lui-même** notamment sur les indicateurs de suivi des pollutions diffuses, des économies d'eau, de la création de réserves en eau,…
- aux **demandes du PACC lui-même**.

Les indicateurs proposés du tableau de bord du SDAGE et du PACC répondent aux principes suivants :

- **réactifs et sensibles** : les indicateurs doivent pouvoir montrer des évolutions par rapport à la mise en œuvre du SDAGE et du PACC dans des pas de temps permettant un suivi le plus affiné possible, donc étant en capacité d'évoluer sur une année par exemple ;
- **stables** d'un point de vue méthodologique sur la durée du cycle, avec un mode opératoire défini ;
- **faciles à renseigner** ce qui suppose :
  - qu'ils sont disponibles par des moyens techniques et financiers raisonnables au regard des actions concrètes à mettre en œuvre,
  - que les données sources sont structurées et accessibles dans des bases de données existantes à l'échelle du bassin, à l'agence ou auprès d'autres partenaires,
- **valorisant des indicateurs existants relevant du suivi d'autres politiques** (par exemple indicateurs du contrat d'objectifs de l'agence de l'eau, suivi des plans nationaux – Ecophyto, Directive Nitrates comme demandé dans le SDAGE),
- **compréhensibles pour des non spécialistes** de l'eau et du changement climatique.

2.4. Les indicateurs du tableau de bord

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
Éléments de contexte du bassin				bassin	• Bilan des précipitations annuel Répartition des grands types d'occupation du sol (territoires artificialisés, terres agricoles, prairies, forêts) • Répartition de la population communale	SDAGE et PACC SDAGE SDAGE	Annuelle Mi-parcours données 2024 et 2027 Annuelle
État des eaux			Évaluation de l'état des eaux et de l'atteinte des objectifs définis dans le SDAGE	national	• Evaluation de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines comparé aux objectifs fixés dans le SDAGE 2022-2027	SDAGE	NB : État initial = SDAGE 2022 mi-parcours données 2024 et 2027
			Évaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique aux sites de contrôle	national	• Evaluation des différents éléments de qualité de l'état écologique aux sites de contrôle	SDAGE	NB : État initial = SDAGE 2022 mi-parcours données 2024 et 2027

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
Orientation A Créer les conditions de gouvernance favorables	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs	A6	Évolution des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques	bassin	• Nombre d'EPTB avec zoom sur les 2 EPTB cités dans le SDAGE 2022-2027 • Nombre de maîtres d'ouvrage en matière gestion des cours d'eau et bénéficiant d'une aide de l'Agence	SDAGE SDAGE	Annuelle Annuelle
		A1	Développement des SAGE et des contrats territoriaux	national	• Nombre de SAGE et pourcentage de la couverture de la surface du bassin par des SAGE, répartis en fonction des étapes d'élaboration • Nombre de contrats territoriaux en fonction des étapes d'élaboration	SDAGE SDAGE	Annuelle Annuelle
	Développer l'analyse économique	A26	Récupération des coûts par secteur économique	national	• Taux de récupération des coûts – pour les ménages – pour les industriels – pour les agriculteurs	SDAGE	Mi-parcours données 2024
		A11	Répartition de la contribution de l'Agence aux objectifs du SDAGE	bassin	• Montants et répartition des travaux financés par l'Agence en fonction des différents objectifs du SDAGE	SDAGE	Annuelle

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
Orientation B **Réduire les pollutions**	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants	B3 – B8	Conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines	national	• Pourcentage de stations conformes en équipement • Nombre de stations de plus de 2000 EH restant à mettre en conformité au titre de la directive ERU (équipement) • Pourcentage de masses d'eau subissant une pression domestique forte ou significative selon les 4 classes : pression réduite, réductible, irréductible et connaissance à affiner	SDAGE SDAGE SDAGE et PACC	Mi-parcours données 2024 et 2027 Mi-parcours données 2024 et 2027 Annuelle
		B8	Réduction des émissions de chacune des substances prioritaires	national	• Quantité annuelle de substances prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales aidées par l'Agence	SDAGE et PACC	Mi-parcours données 2024 et 2027
		B3	Évolution des rejets des industriels	bassin	• Flux des polluants rejetés par les industriels (MES, DCO, DBO5, NR, P, matières inhibitrices, métaux)	SDAGE et PACC	Annuelle
		B4	Gestion du temps de pluie	bassin	• Pourcentage de systèmes d'assainissement qui transmettent les résultats d'autosurveillance des déversoirs d'orage • Nombre d'équivalent habitant concerné • Pourcentage en équivalent habitant des systèmes d'assainissement concernés	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
	Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée	B12 – B17	Suivi de la pollution par les nitrates au titre de la directive nitrates	bassin	• Pourcentage de points de suivi de la directive nitrates, en eau superficielle et en eau souterraine, selon les seuils définis par la directive nitrates	SDAGE	Mi-parcours données 2024
		B18	Suivi de la pollution par les phytosanitaires de toutes origines	bassin	• Concentration et nombre de molécules phytosanitaires retrouvées dans les rivières sur une année • Concentration et nombre de molécules phytosanitaire retrouvées dans les eaux souterraines sur une année • Vente de produits phytosanitaires à partir de la redevance pollution diffuse • Mise en œuvre du plan Ecophyto II : nombre d'agriculteurs mobilisés dans les différents réseaux (agriculture biologique, GI2E, DEPHY,…) et surface agricole en agriculture biologique	SDAGE SDAGE PACC SDAGE et PACC	Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle
				bassin	• Surface en forêt	PACC	Quinquennale

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
	Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau	B25	Délimitation des aires d'alimentation des captages et réalisation des plans d'action	national	• Pourcentage des débits produits par des captages autorisés (arrêté de périmètres et de mesures de gestion) • Nombre de captages prioritaires du SDAGE pour lesquels un programme d'action est validé et pourcentage de captages avec un plan d'action validé • Nombre de captages prioritaires du SDAGE pour lesquels une aire d'alimentation (AAC) a été délimitée et pourcentage d'AAC délimitée	SDAGE et PACC SDAGE SDAGE	Annuelle Annuelle Annuelle
		B31	Évaluation de l'état des eaux de baignade	national	• Pourcentage de sites de baignade en qualité conforme aux exigences européennes	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027
	Sur le littoral préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels	B38	Évaluation du classement des zones conchylicoles	national	• Pourcentage de sites conchylicoles en bonne qualité, qualité moyenne et non classé pour les fouisseurs et les non fouisseurs	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
Orientation C Agir pour assurer l'équilibre quantitatif	Mieux connaitre et faire connaitre pour mieux gérer	C2	Volumes prélevés en eau souterraine et eau superficielles et leur ventilation par secteur d'activité	national	• En eau superficielle et en eau souterraine, volume et proportion annuelle des prélèvements : – par les collectivités – par les industriels – par les agriculteurs	SDAGE et PACC	Annuelle
				bassin	• Consommations nettes annuelles par type d'usage : – collectivités – industriels – agriculteurs	PACC	Annuelle
		C3	Dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux	national	• Non respect du DOE et du DCR au titre d'une année	SDAGE	Annuelle
		C6	Couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective	national	• Pourcentage de couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
		C8-C9	Suivi de la mise en œuvre des moyens pour atteindre l'équilibre quantitatif (économies d'eau, réserves existantes et création de réserves)	bassin	• Taux moyen de rendement de réseau d'eau potable annuel • Volume d'eau stocké au sein de nouvelles réserves construites dans le cadre de projets de territoires pour la gestion de l'eau • Volume d'eau mobilisable au travers des conventions de déstockages des ouvrages hydroélectriques • Avancement des projets de territoires pour la gestion de l'eau au titre du suivi du plan stratégique pour la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau	SDAGE et PACC	Annuelle Annuelle Annuelle Annuelle
	Gérer la crise	C25	Gestion des crises sécheresse	bassin	• Nombre de sous bassins, surface concernée et pourcentage du bassin concerné en alerte ou alerte renforcée • Nombre de sous bassins, surface concernée et pourcentage du bassin concerné en crise modérée ou crise ou crise renforcée	SDAGE SDAGE	Annuelle Annuelle

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
Orientation D Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques	D6	Suivi de l'impact des éclusées	bassin	• Intensité des perturbations des ouvrages hydroélectriques fonctionnant par éclusées sur l'hydrologie des cours d'eau	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027
	Gérer entretenir et restaurer	D23	Restauration de la continuité au droit des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2	national	• Nombre d'ouvrages rendus franchissables avec l'aide de l'Agence sur l'année : (et cumul) – dont les ouvrages en liste 2 – dont les ouvrages par effacement • Nombre d'opérations coordonnées financées par l'Agence et nombre d'ouvrages concernés par des opérations coordonnées	SDAGE et PACC SDAGE et PACC	Annuelle Annuelle
		D18-D19	Entretien et restauration des cours d'eau	bassin	• Nombre de maîtres d'ouvrage en matière gestion des cours d'eau et bénéficiant d'une aide de l'Agence • Pourcentage de surface du bassin couvert par des maîtres d'ouvrage • Pourcentage du linéaire cours d'eau couvert par un programme pluriannuel de gestion	SDAGE et PACC SDAGE et PACC SDAGE et PACC	Annuelle Annuelle Annuelle

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
	Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau	D33	Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs	national	• Nombre d'individus comptabilisés par espèce de poisson migrateur (anguille d'Europe, grande alose, lamproie marine, saumon atlantique et truite de mer) aux stations de contrôle	SDAGE	Mi-parcours données 2024 et 2027
		D30-D41-D43	Suivi des zones humides	bassin	• Evolution de la superficie de zones humides conventionnées dans le cadre des cellules d'animation territoriale et de conseils techniques aux gestionnaires de zones humides (CATZH)	SDAGE et PACC	Annuelle
					• Surface des zones humides : – gérées avec l'aide de l'Agence dans l'année – acquises avec l'aide de l'Agence dans l'année	SDAGE et PACC	Annuelle
					• Surface de zones humides cartographiée dans le cadre des inventaires zones humides ayant appliqué la méthodologie du bassin	SDAGE et PACC	Mi-parcours données 2024 et 2027

Orientation SDAGE	Sous thème orientation SDAGE	Disposition SDAGE visée	Thématique de l'indicateur	Origine de la proposition d'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Indicateur SDAGE et/ou PACC	Mise à jour de l'indicateur (après état initial données 2022)
				bassin	• Estimation de la surface artificialisée au travers de l'évolution de la surface agricole utile • Surface déclarée en infrastructures agro-écologiques annuelle • Surface toujours en herbe annuelle	PACC PACC PACC	Annuelle Annuelle Annuelle
	Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation	D49 à D52	Suivi des dispositions communes SDAGE-PGRI	bassin	• Nombre de stratégies locales de gestion des risques d'inondation approuvées sur le bassin (SLGRI) • Nombre de programmes d'actions de prévention des inondations labellisés sur le bassin (PAPI)	SDAGE SDAGE	Annuelle Annuelle